

## L'Union des avocats francophones d'Arménie crée de nouveaux liens



En réunissant des avocats francophones d'Arménie depuis 2012, **l'Union des Avocats Francophones d'Arménie** a contribué au développement professionnel des avocats arméniens ayant pour but d'assurer des liens et des échanges d'expérience avec les avocats francophones du monde entier. L'inauguration officielle, le 23 avril 2014, du nouveau bâtiment sous les voûtes duquel l'Ordre des avocats du Barreau d'Arménie allait désormais exercer ses obligations professionnelles était aussi l'occasion de jeter les bases solides de nouveaux partenariats entre les avocats arméniens et leurs collègues francophones, présents à la cérémonie d'inauguration.

Depuis, deux conventions de coopération signées ont formalisé, à côtés d'autres conventions signées avec des structures non-francophones, les « liens culturels, de fraternité et d'amitié » déjà existants entre **l'Ordre des avocats du Barreau d'Arménie** et **l'Ordre des avocats du Barreau de Marseille**, ainsi que ceux entre **Le Club des Avocats Francophones de Sofia** et **l'Union des Avocats Francophones d'Arménie (UAF)**. Rédigées dans le même esprit, les nouvelles coopérations se fixent sur l'échange d'expériences et de compétences dans les domaines d'intérêt mutuel : exercice de la profession d'avocat, défense des droits de l'Homme, protection et développement des activités des avocats des pays respectifs. Une attention particulière est portée aux projets de formation professionnelle des jeunes avocats : les conventions prévoient l'organisation régulière de colloques, d'ateliers, de séminaires alternant les trois villes, à savoir Erevan, Sofia et Marseille, des échanges de jeunes ou de futurs avocats pour effectuer des stages au sein des structures partenaires. Signée entre des structures francophones de deux pays membres de l'OIF, la convention entre les

avocats d'Arménie et de Bulgarie insiste naturellement sur la dimension francophone de la coopération et « la sauvegarde des valeurs de la Francophonie » à travers la participation aux activités internationales francophones.

« La convention de coopération avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille succède à celle signée en novembre dernier avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris », informe **Me Martun Panossyan**, avocat au Barreau d'Arménie, membre du Conseil de l'Ordre et président-fondateur de l'UAF, convaincu en l'importance des coopérations fraîchement formalisées pour l'Ordre des avocats du Barreau d'Arménie et l'UAF. La mise en œuvre des objectifs et des projets communs prévus par les conventions ne saurait pas tarder, faisant suite aux partenariats individuels plus anciens établis entre les avocats des structures en question.

SOURCES: [cde.am](http://cde.am)